

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

FB/JB/LCB

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2024

N° 2024 - 128

OBJET :

Création d'emplois
permanents –
Mise à jour du tableau des
effectifs

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.
ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET) Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à René DARAN).

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
+ 2 procurations

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Christophe BOURREC, ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : 15
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie

Rapporteur : André MIR, Maire,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En l'espèce, l'inscription au tableau annuel d'avancement de grade de deux agents nécessite la création de deux emplois permanents, respectivement :

- Service direction générale des services : 1 emploi permanent à temps complet au grade de technicien principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions de chargé de transition.
- Service finances/comptabilité : 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions de comptable.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale :

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet au grade de technicien principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions de chargé de transition ainsi qu'un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions de comptable.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20241127-DEL-2024-128-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

➤ De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs conformément à l'annexe à la présente délibération ci jointe.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20241127-DEL-2024-128-DE
Date de réception préfecture : 03/12/2024

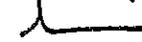
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 Novembre 2024

Le Maire,



André MIR



Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20241127-DEL-2024-128-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
 DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Grade(s)	Catégorie statutaire	Durée hebdomadaire	Temps de travail (TC, TNC, TP en %)	Emploi(s) budgétisé(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants
----------	----------------------	--------------------	-------------------------------------	------------------------	---------------------	-----------------

EMPLOI FONCTIONNEL

Attaché principal	A	35h00	TC	1	1	0
-------------------	---	-------	----	---	---	---

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché hors classe	A	35h00	TC	1	0	1
Attaché principal	A	35h00	TC	1	1	0
Attaché	A	35h00	TC	1	0	1
Attaché	A	35h00	TC	1	0	1
Rédacteur	B	35h00	TC	1	0	1
Rédacteur	B	35h00	TC	1	1	0
Rédacteur	B	35h00	TC	1	0	1
Rédacteur	B	35h00	TC	1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35h00	TC	1	0	1

Rédacteur principal 2ème classe	B	35h00	TC	1	0	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0

Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
-----------------------	---	-------	----	---	---	---

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	A	35h00	TC	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	TC	1	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	35h00	TC	1	1	0
Agent de maîtrise	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	TC	1	0	1
Agent de maitrise principal	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise principal	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise principal	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0

Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0

Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	17h30	TNC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	0	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre supérieur de santé	A	35h00	TC	1	0	1
Infirmière de classe normale	B	35h00	TC	1	0	1
Educatrice de jeunes enfants	A	35h00	TC	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants	A	35h00	TC	1	0	1
Educatrice de jeunes enfants	A	35h00	TC	1	0	1
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	35h00	TC	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	35h00	TC	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	35h00	TC	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	TC	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0

FILIERE POLICE

Chef de service de police municipale	B	35h00	TC	1	0	1
Brigadier chef-principal	C	35h00	TC	1	0	1
Brigadier chef-principal	C	35h00	TC	1	1	0
Gardien-brigadier	C	35h00	TC	1	1	0
Garde champêtre	C	35h00	TC	1	1	0

FILIERE SPORTIVE

Educateur des APS principal 2ème classe	B	35h00	TC	1	1	0
---	---	-------	----	---	---	---

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint d'animation	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	1	0

SOUS-TOTAL 1

**Emploi(s)
budgétisé(s)**

**Emploi(s)
pourvu(s)**

**Emplois
vacants**

88

59

29

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20241127-DEL-2024-128-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024